



**CARREFOUR
SUPPLY
CHAIN**

POINT A DATE SUR LA CONCERTATION POLY ACTIVITE CHEZ CSC

Dernièrement, la direction CSC vient de publier une note d'information appelée « Foire aux questions », la CGT tient à rétablir la vérité.

Tout d'abord, la CGT réfute les propos de la direction lorsque celle-ci écrit, que ce processus fait suite à une demande des organisations syndicales lors des NAO 2017.

La CGT rappelle que sa demande lors des NAO fut la suivante :

*Mise en place d'une prime d'**ACTIVITE** en remplacement de la prime de **PRODUCTIVITE**, et ceci pour l'ensemble du personnel de chaque établissement*

Si la CGT n'est pas à la genèse de cette démarche, elle n'en est pas moins force de propositions, lors de nos différentes rencontres, les élus CGT ont posé des questions qui n'apparaissent pas dans la propagande de la direction !

Voici ces questions :

- 1- Comment serait calculée la pénibilité en cas de poly activité ?
- 2- Quid des titulaires sur les postes périphériques (Caristes, Expéditeurs, Réceptionnaires et autres...) dans une éventuelle poly activité ?
- 3- Est-il possible d'élargir cette éventuelle poly activité à l'ensemble de l'encadrement faisant partie de l'exploitation ?
- 4- Est-il possible d'élargir cette éventuelle nouvelle organisation aux services facturations, clients logistiques et transport ?

La direction parle de concertation avec l'ensemble des organisations syndicales, est-ce une concertation lorsque de façon délibérée, les questions émises par la CGT ne sont pas reprises, la CGT ne se laissera menée là où ces beaux-parleurs veulent arriver.

LA CGT CARROUF SUPPLY CHAIN